

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 septembre 2015 A 20H30**

Etaient présents : BON Bernard, BOIVIN David, CHAUX Jean-Michel, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, PACAUD Christelle, RABUT Corinne, MOLLE Thierry, PERON Séverine, VUILLARD Jean-Thomas.

Secrétaire de séance : BOIVIN David

**1 - TRAVAUX AMENAGEMENT MAISON NATURE DECOUVERTE -
AVENANT N°1 - LOT 1 MACONNERIE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer des briquets de 8 écussets. Le devis des travaux supplémentaires s'élève à 1600 € HT.

Considérant que ces travaux sont indispensables, le conseil municipal décide de passer un avenant au marché pour la réalisation de ces travaux, ce qui portera ainsi le nouveau montant du lot n°1 à 21046.78€ HT

AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

2 - PROJET HUGONNOT

Le Maire présente au conseil municipal le projet réalisé par M SALAS Laurent Architecte de la société ARCADE 26. Après l'avoir étudié, le conseil municipal, décide d'adopter le plan de financement permettant ainsi de déposer les demandes de subventions et décide également de contacter M VALAS pour lui demander de revoir son évaluation en modifiant certains montants.

**3 - DEMANDE SUBVENTION -PROGRAMME FEADER DU CONSEIL
REGIONAL DE BOURGOGNE**

Le conseil municipal étudie l'estimation financière réalisée par M SALAS Laurent, architecte de la société ARCADE26, concernant la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment Hugonnot en commerce de proximité incluant l'agence postale.

Montant : 367500,00 HT

Il prend connaissance du plan de financement relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cet avant-projet ainsi que le plan de financement.

Il sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre des fonds européens "régionalisés" FEADER 2014-2020 et charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention.

**4 - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX**

Le conseil municipal étudie l'estimation financière réalisée par M SALAS Laurent, architecte de la société ARCADE26, concernant la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment Hugonnot en commerce de proximité incluant l'agence postale.

Montant : 367500,00 HT

Il prend connaissance du plan de financement relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cet avant-projet ainsi que le plan de financement suivant :

-Subvention département : 20%

-Subvention région : 10%

- Subvention DETR : 45%
- Fonds propre :25%

Il sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et charge le Maire de déposer le dossier de demande.

5 - PRIX ELEVES ENTRANT EN 6EME

Le conseil municipal décide d'attribuer un prix de 35 € à chaque élève entré en 6 ème à la présente rentrée scolaire.

6 - CONVENTION RELATIVE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE ST BONNET EN BRESSE AAU R.P.I LA CHAPELLE ST SAUVEUR - LA CHAUX

Le conseil municipal approuve la convention proposée, précisant les modalités de cette scolarisation et charge le Maire de la signer.

7 - PANNEAU SUPPLEMENTAIRE « VOISINS VIGILANTS »

Le conseil municipal décide d'acheter un panneau supplémentaire « voisins vigilants »

8 - FUSION COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa réunion concernant la fusion des communautés de commune. La communauté de commune du canton de Pierre de Besse, n'a pas l'obligation de fusionner du fait de sa densité de population, mais est fortement conseillé de le faire. Si un regroupement se fait, il faudra aborder différents sujet pour permettre de faire des économies.

9 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Une tablette numérique a été installée dans l'agence postale à l'usage du public.

La mise en place de cet équipement dont l'entretien reste à la charge de La Poste nécessite de modifier la convention.

La poste propose un avenant à la convention.

Après l'avoir étudié, le conseil municipal accepte cet avenant et charge M Le Maire de le signer.

10 - QUESTIONS DIVERSES

-le Maire fait part de la nécessité de faire le seuil de l'église pour permettre l'accessibilité à tous ainsi que d'aménager l'accotement pour rehausser le regard se trouvant vers l'Auberge de la Chapelle.

-Réunion SCOT prévu le 05/10/2015,

-M MOLLE Thierry demande si la commune est prête à accueillir des migrants venant de Syrie, après discussion, il a été décidé d'attendre les instructions de la préfecture avant de prendre une décision.

-Prochaine réunion du conseil municipal le 13/10/2015 à 20h30.